



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2023 - 073
Séance du 07 juillet 2023

Soutenabilité de la Licence STAPS LCER

Condition d'acquisition du vote :

<i>Quorum =</i>	<i>moitié des membres en exercice présents ou représentés</i>
<i>Acquisition de la délibération =</i>	<i>majorité des membres présents ou représentés</i>

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de vote pour : 27

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 23 juin 2023.

La soutenabilité de la Licence STAPS LCER, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

CA DU 07 JUILLET 2023

MAQUETTES LCeR

UFR	Année	Mention/parcours	Maquette 23-24 Volume horaire étudiant	Charges HEQTD 2023-2024*		
				Total		
STAPS	L1	L1 Portail	506	3142		
		Activité Physique Adaptée et Santé	550	986		
	L2	Education et Motricité, métiers de l'enseignement	504	1981		
		Entrainement Sportif et développement personnel	498	811,5		
		TOTAL L2	1552	3778,5		
	L3	Activité Physique Adaptée et Santé	456	826		
		Education et Motricité, métiers de l'enseignement	560	2165		
		Entrainement Sportif et développement personnel	520	861		
	TOTAL L3			1536	3852	
	TOTAL STAPS			3594	10772,5	

Résumé par mention			Tronc commun	Parcours	TOTAL
			Activité Physique Adaptée et Santé	1512	3142
Education et Motricité, métiers de l'enseignement	1570	4146			
Entrainement Sportif et développement personnel	1524	1672,5			

* Calculés sur la base des effectifs au 15 janvier 2023